



Les ingénieures et ingénieurs ont une responsabilité en matière de formation

Pénurie de personnel qualifié

Une opportunité à saisir
pour les entreprises

Mise en œuvre de la loi sur le climat

La nouvelle loi fédérale a été
approuvée à l'été 2023

Sommaire

Éditorial	<i>Vivement promouvoir la profession dans les écoles plutôt que débattre de malfaçons!</i>	01
Carte blanche	<i>Ou quand la pénurie de personnel qualifié se mue en opportunités pour les entreprises</i>	02
Politique	<i>Mise en œuvre de la loi sur le climat</i>	06
Droit	<i>Gestion des avenants dans les contrats d'ingénierie</i>	08
Entreprise	<i>Une Conférence des CEO 2023 foisonnante d'idées pour pallier la pénurie de personnel qualifié</i>	12
	<i>Recommandations de la KBOB relatives aux honoraires</i>	14
Construction	<i>Moniteur des adjudications d'automne 2023: un vent favorable souffle sur le changement de culture</i>	16
	<i>Licences logicielles: raisons à la hausse constante des coûts pour les bureaux d'ingénieurs</i>	18
Thèmes techniques	<i>Le nouveau simap.ch arrive!</i>	20
	<i>suisse.ing au salon Swissbau 2024</i>	24
	<i>Documents de prise de position récemment publiés par suisse.ing</i>	26
Formation	<i>Jeunes professionnels</i>	27
	<i>Les ingénieures et ingénieurs ont une responsabilité en matière de formation</i>	30
International	<i>Le congrès de la FIDIC s'invite cette année encore à Genève</i>	32

Impressum

Rédaction et secrétariat: suisse.ing, Effingerstrasse 1, 3001 Berne | T 031 970 08 88 | www.suisse.ing | info@suisse-ing.ch
Concept et graphisme: id-k Kommunikationsdesign, Berne | Production/Impression et application eMag: rubmedia, Wabern/Berne
Photo de couverture: AdobeStock

Vivement promouvoir la profession dans les écoles plutôt que débattre de malfaçons!

suisse.ing a commencé l'année 2024 en prenant part à une audition de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États autour de la modification du code des obligations concernant les vices de construction. Le sujet n'est, de loin, pas nouveau. Diverses interventions parlementaires relatives à la protection des consommateurs notamment ont exigé, des années durant, un renforcement des droits des maîtres d'ouvrage en matière de réparation des malfaçons et autres défauts inhérents à la construction. Le Conseil fédéral a finalement été chargé de préparer une révision de la loi, chose qu'il a faite avec circonspection: il a en particulier proposé de porter à 60 jours le délai de dénonciation des défauts. À noter qu'à l'heure actuelle, tout vice doit être dénoncé «immédiatement», terme que la jurisprudence constante interprète comme sept jours environ. Non seulement un tel délai est extrêmement court, mais son non-respect est également assorti de conséquences strictes, à savoir la perte de l'intégralité des droits de garantie. La prolongation raisonnable du délai proposée par le Conseil fédéral est judicieuse: elle protège convenablement la position du maître d'ouvrage (ou celle du bureau de planification vis-à-vis de son sous-traitant) et crée une sécurité juridique (cette disposition vaut d'ailleurs aujourd'hui déjà en cas d'application des règlements SIA concernant les prestations et honoraires).

Aussi la volonté du Conseil national, en sa qualité de conseil prioritaire, d'élargir considérablement le projet du Conseil fédéral ne manque-t-elle pas d'étonner: à l'avenir, il n'y aurait plus de délai de dénonciation des défauts, mais en revanche la possibilité de déposer une réclamation pendant toute la durée de la garantie. Un vice de construction pourrait par conséquent être dénoncé peu avant l'expiration du délai de prescription, autrement dit des années après la réception de l'ouvrage et ce, même si le maître d'ouvrage avait connaissance dudit vice depuis longtemps. Certes, le maître d'ouvrage aurait tout de même à supporter d'éventuelles conséquences découlant de son attentisme dans la notification du défaut. L'abandon du délai de dénonciation des défauts est une chose; or le Conseil national va plus loin encore, en proposant un délai de prescription uniforme et prolongé à dix ans. Pour les vices de construction, cette disposition reviendrait à doubler la durée de garantie. La version révisée du Conseil national impliquerait pour l'entrepreneur (et pour le planificateur fournissant des prestations relevant d'un contrat d'entreprise) une extension massive de l'obligation de garantie, tout en renforçant sensiblement la position du maître d'ouvrage. Il est pour l'instant difficile de prévoir la portée d'une telle modification de la loi, tout comme de savoir dans quelle mesure il conviendrait d'adapter les contrats types usuels (on pense à la norme SIA 118) et de conjecturer sur la réaction des assurances de responsabilité civile face à une telle extension de responsabilité. Le projet est désormais entre les mains du Conseil des États, lequel cherchera probablement un compromis. Un tel compromis pourrait, par exemple,

s'inspirer de la base contractuelle de référence: pendant les deux premières années, le signalement d'un défaut est possible à tout moment (norme SIA 118 actuelle), mais devrait, suite à ce délai de deux ans, être déposé dans les 60 jours suivant la découverte dudit défaut. Affaire à suivre!

2024 promet aussi quelques débats houleux sur des questions de sous: en début d'année, le Conseil fédéral a annoncé d'importantes mesures d'économie dans le domaine de la formation, imputables à la forte pression exercée sur les dépenses publiques. Les écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich, victimes en première ligne du couperet budgétaire, sont soucieuses de cette diminution (regrettable) des subventions en parallèle de l'augmentation constante (et réjouissante) du nombre d'étudiants. suisse.ing est résolument d'avis qu'économiser dans le secteur des hautes écoles est un mauvais calcul. Au vu de la pénurie de personnel qualifié et des défis sociétaux croissants, une diminution du soutien de l'État aux cursus techniques et scientifiques est plus que fâcheuse. Notre président Andrea Galli l'a souligné avec force lors de la conférence de presse organisée par suisse.ing le 4 mars dernier dans le cadre de la Journée des ingénieures et ingénieurs: «La garantie d'une infrastructure stable dépend de l'action collégiale de la Confédération, du secteur de la formation et de l'économie. Supprimer des places d'études, renoncer à repourvoir des chaires ou réduire la recherche fondamentale pour des raisons financières aura de graves répercussions sur l'ensemble de l'infrastructure suisse.» suisse.ing ne manquera pas de suivre de près cette problématique et de s'investir comme il se doit à cet égard.

Et à propos de l'Engineers' Day, justement! Cette année, l'action de suisse.ing, menée en partenariat avec Engineers Shape our Future IngCH, l'Association suisse des femmes ingénieures (ASFI) et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), visait les écolières et écoliers à travers toute la Suisse. La prise de parole d'ingénieures et d'ingénieurs dans les classes pour raconter leur métier passionnant en ont fasciné plus d'un, comme en témoignent les beaux échos et les yeux écarquillés des enfants. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers l'engagement de chacun et adressons un immense merci à tous les bureaux d'ingénierie participants et aux organisations partenaires pour leur soutien ainsi qu'à Livia Brahier et à l'équipe du secrétariat pour leur enthousiasme à mettre sur pied cette journée spéciale.

À tous, une année 2024 prospère et une excellente lecture!

Mario Marti, docteur en droit, avocat,
secrétaire général de suisse.ing



Ou quand la pénurie de personnel qualifié se mue en **opportunités** pour les entreprises

La pénurie de personnel qualifié. Une formule qui se répand partout comme une traînée de poudre, et pas uniquement dans le milieu de l'ingénierie-conseil et de la planification. Les raisons de cette pénurie sont multiples. Or aucune amélioration ne se profile à court terme. Si l'heure des solutions semble encore lointaine, l'on peut en revanche parler d'opportunités.

N'y a-t-il pas quelque complaisance à évoquer constamment le manque de personnel qualifié alors même qu'il y aurait de quoi y voir une aubaine? Identifier, saisir et exploiter de (nouvelles) opportunités est la mission de toute entreprise et de tout employeur. Cette attitude proactive s'inscrit dans la perspective d'un entrepreneuriat durable et garantit sur le long terme des emplois valorisants et conformes à la stratégie de l'entreprise. Rien ne sert de parler d'innovation et de changement, de diversification et de réorientation stratégique ou encore de «business design» plutôt que de «business administration», si c'est pour ne pas les appliquer. Pour reprendre les mots de John Maxwell, célèbre conférencier, formateur et auteur américain, le plus grand fossé réside entre la connaissance et l'action: «The greatest gap in the world is the gap between knowing and doing.» Dès lors qu'il existe un besoin, nous pouvons, nous devrions, voire nous devons agir! Car là où il y a des besoins, il y a également des opportunités. Les saisir exige cependant de s'armer de patience, de faire preuve de clairvoyance et de conviction, sans perdre de vue l'éventualité d'échouer. L'échec n'est toutefois ni plus ni moins que la révélation de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, et ouvre la voie à de nouvelles tentatives mieux ourdies. Identifier de possibles solutions, les développer, les expérimenter, les corriger, les appliquer, les soumettre au filtre de la réflexion, les améliorer, les tester à nouveau pour, enfin, les mettre en œuvre – telle est notre mission. «Fail early and often», échouer tôt et souvent, dit-on dans le langage du «design thinking». Or comment s'y prendre dans les faits?

«Dès lors qu'il existe un besoin, nous pouvons, nous devrions, voire nous devons agir! Car là où il y a des besoins, il y a également des opportunités.»

Faire son introspection en adoptant un point de vue interne à l'entreprise

En premier lieu, il est crucial de nous poser, en notre qualité d'employeur et au regard des approches entrepreneuriales évoquées ci-avant, plusieurs questions ouvertes et autocritiques en inversant les perspectives:

- Attachons-nous de l'importance à la création et au développement de compétences clés, ou nous contentons-nous de les gérer?
- Seul l'ingénieur fait-il véritablement défaut ou existe-t-il des solutions alternatives?
- Formons-nous en permanence des apprentis en suffisance? Leur offrons-nous la chance d'une évolution dans le cadre de l'entreprise et d'une formation continue au sein d'une école?
- La direction de l'entreprise et la délégation du personnel expérimenté ont-elles tout mis en œuvre pour générer une identification motivante auprès de la relève?
- L'entreprise emploie-t-elle du personnel diversifié, de sorte que les collaborateurs puissent travailler à des projets avec des collègues d'horizons différents?
- Prenons-nous le temps d'accompagner le personnel inexpérimenté et encourageons-nous une culture de valorisation de l'erreur?

«Identifier de possibles solutions, les développer, les expérimenter, les corriger, les appliquer, les soumettre au filtre de la réflexion, les améliorer, les tester à nouveau pour, enfin, les mettre en œuvre – telle est notre mission.»

- L'entreprise donne-t-elle à tous les spécialistes quels qu'ils soient – diplômés des universités, des écoles polytechniques fédérales ou autres (hautes) écoles spécialisées – la possibilité d'effectuer et/ou d'apprendre des types de travaux identiques, sachant que tous bénéficient d'une base technique similaire et peuvent mutuellement profiter de leurs points forts respectifs?
- Avons-nous impliqué la clientèle dans le développement de notre relève en lui indiquant que, sporadiquement et sur certains aspects, elle aurait affaire à de jeunes diplômés?
- Notre engagement hors entreprise (associations, formation professionnelle, perfectionnement, etc.) suffit-il à contribuer à la promotion de la relève dans notre branche?
- Notre communication sur les réseaux et sur le marché de l'emploi est-elle suffisamment constante et prégnante pour faire connaître nos besoins en collaborateurs?

Si la réponse à toutes ces questions est: «Oui, chaque employeur l'a mis en œuvre dans son entreprise», alors nous nous sommes acquittés, en bons élèves, de la majeure partie de nos propres devoirs. Et ce, outre l'élaboration d'avantages pour le personnel ainsi que l'accroissement de l'efficacité par le recours à la numérisation et l'instauration de modèles de travail flexibles.

Nul doute que les murs de chaque entreprise de suisse.ing pourraient raconter une histoire de succès, même si celle-ci n'épouse par forcément l'idée que l'on se fait d'un cursus de formation et de carrière classique. De l'ascension de simple monteur à ingénieur en chef, à l'embauche d'un nouveau venu dans la branche, en passant par ces ouvrages que l'on montre fièrement à ses enfants et petits-enfants: racontons ensemble ces histoires, faisons-les vivre et rendons-les accessibles au plus grand nombre.

«Nul doute que les murs de chaque entreprise de suisse.ing pourraient raconter une histoire de succès.»

Saisir les opportunités en adoptant un point de vue externe à l'entreprise

En second lieu, le contexte actuel nous invite à saisir à bras le corps des thématiques porteuses d'opportunités pour le marché de l'emploi dans le secteur de l'ingénierie.

- **Protection du climat:** L'ingénierie représente un levier colossal en faveur de la protection du climat, où assainissement, rénovation, réaffectation, densification, construction efficiente, efficacité énergétique, biodiversité et transport ne sont que quelques mots clés parmi d'autres.
- **Infrastructures de transport:** Les besoins en infrastructures de toutes sortes se font partout sentir, que ce soit en termes de construction de nouvelles infrastructures de transport public ou de rénovation, d'extension et de modernisation du parc existant. Les nouvelles attentes de la mobilité individuelle ouvrent, de même, un horizon de possibilités d'aménagement.
- **Infrastructures d'approvisionnement et d'élimination:** Au cours des prochaines décennies, les infrastructures d'approvisionnement et d'élimination en milieu bâti (eau, eaux usées, etc.) subiront notamment en matière de logistique et de réseau d'importantes adaptations et rénovations. Notre système d'approvisionnement énergétique devra par ailleurs être transformé pour contribuer à un avenir durable.
- **Paysage et urbanisation:** L'aménagement clairvoyant des zones d'habitat et de détente, la prise en considération de la croissance démographique et de la diversification de la société ainsi que l'urgence des mesures à prendre face au changement climatique requièrent plus que jamais des prestations d'ingénieur.

Ces questions d'actualité, qui sont autant de devoirs et de gages de prospérité exigés et soutenus par la sphère politique également, donnent le vent en poupe à notre secteur. Aussi aurions-nous tort de ne pas les exploiter pour recruter, promouvoir et conserver notre personnel qualifié.

Autre atout: le changement de paradigme dans les marchés publics, qui voit le passage d'une concurrence axée sur les prix à une concurrence fondée sur la qualité et la durabilité. Quoi de plus formidable que de rejoindre un secteur qui, au travers des plus grands projets de construction et des innovations les plus formidables, contribuera à façonner l'avenir?

Osons parler davantage, plus souvent et de façon plus engageante encore des succès qui entourent la construction et les professions de planificateur et d'ingénieur-conseil. Et, une fois accomplis à l'interne nos devoirs d'employeur, n'ayons pas peur de sortir de l'ombre pour faire connaître les opportunités qui s'offrent dans la branche aux employés futurs de nos entreprises.

«Osons parler davantage, plus souvent et de façon plus engageante encore des succès qui entourent la construction et les professions de planificateur et d'ingénieur-conseil.»

Mise en œuvre de la loi sur le climat

À l'été 2023, le peuple a adopté la nouvelle loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique (LCI). Le projet, élaboré à titre de contre-projet à l'initiative sur les glaciers, elle-même retirée entre-temps, était soumis au vote populaire par suite d'un référendum. Lors de la campagne entourant la votation, suisse.ing s'est prononcée en sa faveur.

La nouvelle loi, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, entend constituer le cadre devant permettre l'atteinte des objectifs climatiques en Suisse. Elle prévoit cet égard les «feuilles de route» suivantes:

- Pour ce qui concerne l'économie, toutes les entreprises doivent avoir atteint d'ici à 2050 l'objectif de «zéro émission net». Dans ce contexte doivent être prises en considération les émissions directes ainsi que les émissions indirectes (art. 5 LCI).
- La Confédération («l'administration fédérale centrale») ayant fonction de modèle, des objectifs plus ambitieux s'appliquent à son endroit: non seulement elle doit avoir atteint l'objectif de «zéro émission net» d'ici à 2040 déjà, mais outre les émissions directes et indirectes, elle doit également prendre en considération des émissions «générées en amont et en aval par des tiers» (art. 10, al. 2, LCI).
- Les cantons ainsi que les entreprises liées de la Confédération (p. ex. CFF) se voient définir le même objectif, sans qu'il s'agisse d'une exigence stricte: les cantons sont invités à «viser au minimum l'objectif de zéro émission net» (art. 10, al. 4, LCI).

Le parc immobilier est au cœur de la mise en œuvre de la nouvelle loi, et les autorités fédérales en charge de tâches de construction – Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Office fédéral des routes (OFROU), Office fédéral de l'armement (armasuisse) et domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF) – sont ici particulièrement visées. Celles-ci devront s'atteler rapidement à l'atteinte des objectifs au stade de la planification des projets, ce qui aura des répercussions directes sur les entreprises travaillant pour de tels maîtres d'ouvrage.

En effet:

1) Sachant que les autorités fédérales devront, dans la perspective de l'objectif du zéro net, prendre également en considération les émissions de prestations

«Face au défi de la mise en œuvre de la LCI, les autorités fédérales auront besoin du soutien de l'économie. Gageons que le secteur de la planification n'aura pas qu'un second rôle à jouer.»

effectuées «en amont», celles des bureaux de planification seront assurément dans le viseur. Par conséquent, il y a tout lieu de s'attendre à ce que les autorités fédérales garantissent moyennant des critères d'aptitude le respect, par leurs prestataires et fournisseurs, des objectifs d'émission ambitionnés. Même si leur activité génère sensiblement moins d'émissions que celle de l'industrie et des entreprises de construction, les bureaux de planification devraient certainement être concernés.

2) L'impératif d'atteindre les objectifs fixés en termes d'émissions soumettra les projets à d'autant plus de pression. Il reviendra aux bureaux mandatés d'y accorder une attention prioritaire dans leur travail de planification (étude et conception de projet, logistique de chantier, etc.).

3) Dans l'éventualité où les objectifs d'émission devaient ne pas être atteints dans le cadre d'un projet, le maître d'ouvrage public sera à l'avenir tenu de fournir une compensation, à hauteur égale, de l'effet des émissions restantes par le recours à des technologies d'émission négative. Il s'agira par conséquent d'intégrer dans un projet futur d'éventuels coûts de compensation correspondants. Au planificateur d'endosser la casquette supplémentaire de conseiller et de gestionnaire des coûts en la matière.

Face au défi de la mise en œuvre de la LCI, les autorités fédérales auront besoin du soutien de l'économie. Gageons que le secteur de la planification n'aura pas qu'un second rôle à jouer.

Mario Marti, docteur en droit, avocat,
secrétaire général de suisse.ing

Gestion des avenants

dans les contrats d'ingénierie

La problématique ne date pas d'hier: il arrive souvent qu'un projet de construction ne puisse être mené à bien que moyennant des avenants. Or qu'est-ce qu'un avenant? Un avenant est une modification ou un complément apportés à un contrat (de construction) après la conclusion dudit contrat. Il s'agit, en deux mots, d'un écart aux termes contractuels initialement convenus. Le cas échéant se posent dès lors les questions suivantes:

1. Quel est l'objet du contrat initial?

2. Comment un avenant voit-il le jour?

3. Comment gérer un avenant?

1. Quel est l'objet du contrat initial?

Une bonne gestion des avenants commence dès la rédaction du contrat. Un règlement clair de ce qui est dû permettra en effet d'éviter, ou du moins de limiter, d'éventuels litiges ultérieurs concernant l'étendue des prestations. L'on se gardera ainsi de formulations imprécises («les normes SIA pertinentes s'appliquent») ou de concrétiser dans le contrat des notions vagues («contrôles périodiques» ou «contrôle permanent et établissement de procès-verbaux»). Il est par exemple indiqué de définir la fréquence et l'étendue des contrôles de construction – que ce soit dans le contrat lui-même ou ultérieurement.

De même, il peut valoir la peine de s'entendre sur la gestion même des avenants, notamment sur les dispositions suivantes:

- le délai d'examen d'une demande d'avenant;
- les directives de calcul pour la rémunération de prestations complémentaires à réaliser (la méthode la plus simple est la rémunération en fonction des frais effectifs, en fixant les taux horaires et les taux de régie);
- la fréquence des séances visant à discuter d'éventuelles prestations et exigences complémentaires (p. ex. inscription à l'ordre du jour des séances de projet); ces séances devraient idéalement faire l'objet d'un procès-verbal, adressé pour visa à tous les participants.

On retiendra, globalement, qu'il sera d'autant plus aisé de définir quelles prestations constituent des avenants que le contrat est précis quant à ce qui est dû.

2. Comment un avenant voit-il le jour?

Le principe du droit romain «pacta sunt servanda», qui veut que les contrats soient respectés par les parties qui les ont conclus, n'a qu'une portée limitée: dans la mesure où toutes les parties s'accordent, un contrat peut bien évidemment être modifié à tout moment.

Une modification du contrat peut être due à de multiples facteurs, que ceux-ci soient hors du champ de compétence des parties (modifications de lois, événements extraordinaires externes tels qu'inondations ou séismes, oppositions, etc.) ou imputables à l'une des parties (p. ex. du côté du mandant: mauvaise planification, informations et instructions manquantes, lacunaires ou tardives, inobservation de l'obligation de collaborer, etc.). Si le mandant peut requérir des modifications du projet ou imposer de nouvelles exigences en matière d'utilisation, le mandataire peut tout autant être à l'origine d'avenants (mauvaise planification, exécution inadéquate des prestations, etc.); dans ce cas, il ne pourra pas prétendre à une rémunération plus élevée (cf. Guide KBOB pour la gestion des avenants aux contrats portant sur l'étude ou la réalisation de projets de construction, état au 1^{er} mai 2022, chiffre 3.1).

3. Comment gérer un avenant?

Dans son livre sur la gestion des avenants selon la norme SIA 118 (*Nachtragsmanagement nach SIA-Norm 118*, Berne, 2021), Thomas Risch propose à titre d'aide une méthode pratique de vérification en trois points. Cette méthode, dite «APB» pour «Anspruchsgrundlage identifizieren – Prozedere wahren – Beweise sichern» (identifier le fondement du droit, respecter la procédure et sauvegarder les preuves), se recommande pour les prestations d'ingénierie également. Examinons-en ici les principaux aspects.

Identifier le fondement du droit

Le fondement du droit constitue la base même sur laquelle naît une nouvelle demande. L'identifier doit permettre de clarifier, par exemple, les motifs d'une demande de rémunération supplémentaire ou de report des délais, et l'existence effectivement d'un droit à cet égard. Les facteurs à l'origine d'une modification des prestations sont – comme déjà dit – multiples, et il n'en va pas autrement des fondements du droit. Aussi nous concentrerons-nous ici sur deux cas de figure uniquement: la modification de projet et l'entrave à la construction:

- Dans le cas d'une **modification de projet**, il convient tout d'abord d'examiner la nature de ce qui est exactement dû selon les termes du contrat. Seul un tel examen permet de différencier les prestations dues contractuellement et indemnisées dans le cadre des honoraires convenus, de prestations nouvellement exigées et nécessitant par conséquent une modification du contrat. Il s'agira également de vérifier si la modification en question n'est pas prévue par un autre avenant et si la question de la rémunération n'a dès lors pas déjà été réglée (cf. Risch, note 34).

- Dans le cas d'une **entrave à la construction** (étant entendu par là des perturbations dans le déroulement des travaux, empêchant l'exécution correcte et dans les délais de l'ouvrage), les prestations dues contractuellement sont certes fournies, mais compliquées ou retardées. Là encore, il faut déterminer de quelle sphère de risque relève cette entrave à la construction. Si le mandant, ou ses auxiliaires, devaient par exemple manquer à leur obligation de collaboration ou être responsables de l'entrave à la construction, ils assument le risque correspondant. Il en va généralement de même en cas d'événements extraordinaires (cf. Risch, note 37). Dans certains cas en revanche, l'entrave à la construction est à attribuer au planificateur, lequel se doit la plupart du temps d'assumer lui-même ce risque et ne peut donc faire valoir de droit à une rémunération supplémentaire.

Respecter la procédure

Une fois le fondement du droit identifié, l'étape suivante consiste à examiner précisément si ont été prises dans le contrat des dispositions relatives à la mise en œuvre d'un avenant. Il faut en l'occurrence veiller à respecter la procédure applicable, en pensant notamment aux points suivants (cf. Risch, note 279):

- **Réserve d'approbation:** Un avenant doit-il être explicitement approuvé par une partie avant que son exécution puisse débiter?
- **Délais:** Un avenant doit-il être notifié dans un certain délai à respecter?
- **Obligation de dénoncer:** Existe-t-il une obligation de dénonciation envers la partie adverse, par exemple parce qu'elle aurait manqué à son obligation de collaborer?
- **Forme écrite:** A-t-il été convenu que toute modification du contrat devait se faire par écrit? La forme écrite a-t-elle été définie de manière plus précise et peut-être assouplie (p. ex. «preuve par écrit», «y compris courriels») ou l'avenant doit-il être signé à la main (exigence de la forme écrite)?
- **Condition de compétence:** Une personne a-t-elle été désignée responsable de la notification d'un avenant?

Sachant qu'une procédure non respectée ne peut souvent plus être rattrapée par la suite, il est d'enjeu majeur de réaliser cette étape correctement (cf. Risch, note 42).

«Dans la mesure où toutes les parties s'accordent, un contrat peut bien évidemment être modifié à tout moment.»

Sauvegarder les preuves

Chaque partie doit, en principe, prouver les faits qu'elle allègue pour en déduire son droit (art. 8 du Code civil suisse). En cas de litige relatif à un avenant, il revient dans la plupart des cas au planificateur de devoir prouver, par exemple, l'existence d'une modification des prestations par rapport au contrat initial et le fait que cette modification est directement imputable au mandant ou à ses auxiliaires ou peut leur être imputée d'une quelconque autre manière. Le planificateur devra en outre établir la preuve que les inconvénients qu'il aura eu à subir (travail et coûts supplémentaires) découlent de ladite modification des prestations, et que son évaluation des surcoûts et autres dépenses supplémentaires est correcte.

Au vu de ce qui précède, l'on ne saurait que recommander la notification par écrit de tout avenant, attestant non seulement la nature de la nouvelle prestation mais également les répercussions en termes de coûts et de délais. Il faut veiller à cet égard à ce qu'une exigence de la forme écrite ait été convenue. À défaut, un courriel de confirmation ou un procès-verbal de réunion, par exemple, peuvent suffire à titre de preuve.

Conclusion

Établir un contrat équivaut à envisager d'emblée d'éventuels avenants, d'une part en définissant aussi précisément que possible l'objet du contrat, et d'autre part en établissant des règles claires et réalisables quant à la gestion desdits avenants (fréquence des séances consacrées aux prestations complémentaires, directives de calcul desdites prestations, etc.). Si des charges supplémentaires, en travail et en coûts, sont à prévoir, il vaut la peine d'en informer le mandant en temps utile et de manière proactive, et de consigner cette information par écrit. Et enfin, veiller à ce que les règles relatives aux avenants (exigence de la forme écrite, délais) soient toutes et toujours respectées.

«Si des charges supplémentaires, en travail et en coûts, sont à prévoir, il vaut la peine d'en informer le mandant en temps utile et de manière proactive, et de consigner cette information par écrit.»



Une Conférence des CEO 2023

foisonnante d'idées pour pallier la pénurie de personnel qualifié

La Conférence des CEO, le 15 novembre 2023 à l'hôtel Schweizerhof à Berne sur le thème de la pénurie de personnel qualifié, s'est révélée un véritable vivier d'inspiration pour le public, qui s'est vu présenter diverses perspectives ainsi que des pistes de solution sous les angles de la politique (Beat Flach, conseiller national), de la futurologie (Joël Luc Cachelin, auteur), des écoles polytechniques fédérales (Günther Dissertori, recteur de l'EPFZ), de la gent féminine (Patrizia Laeri, entrepreneuse) ainsi que de la jeune génération (Matthias Notter et Simon Brun, ingénieurs civils).



Sur le podium de discussion, Sonja Hasler, animatrice, et Günther Dissertori, recteur de l'EPFZ



Le secrétariat suisse.ing au complet avec Sonja Hasler, animatrice, et les divers intervenants à la Conférence des CEO

Les discussions autour de la problématique actuelle ont fait surgir une grande richesse d'idées: demande réitérée pour davantage de places de crèche à des prix abordables comme mesure d'incitation des parents à continuer de travailler, abaissement des obstacles à la migration des travailleurs qualifiés de pays tiers, accroissement des moyens alloués aux écoles polytechniques fédérales pour former des étudiants, notamment. Des réflexions d'ordre pratique se sont aussi interrogées sur la façon de rendre le travail quotidien au bureau plus efficace et plus attrayant. L'une des propositions portait sur le concept de «deep work», littéralement «travail en profondeur» – sorte d'état de concentration maximale –, et des espaces y dédiés au bureau ou à domicile. Il s'agit en l'occurrence d'aménager des lieux et de ménager des moments permettant de se plonger dans son travail sans être constamment interrompu ou distrait par des collègues, des téléphones, etc. Le point de vue féminin a également été présenté avec beaucoup de pertinence: pour réussir à attirer plus de femmes sur le marché du travail, il est essentiel de prendre leurs besoins au sérieux, de reconnaître leurs forces

et d'adapter les structures de l'entreprise en conséquence, selon la devise «fix the system, not the women» – réparer le système, et non les femmes. Enfin, garantir la relève passe par des actions de séduction auprès de la jeune génération et une écoute de ses attentes: outre des conditions de travail, des perspectives et des salaires attrayants, la génération Y attache en effet une grande importance à une culture active du feed-back.

Les discussions animées se sont poursuivies sans interruption jusque dans l'espace numérique sur plusieurs canaux de médias sociaux tels LinkedIn ou X. Les différents intervenants ont résumé la teneur de leur propos dans une brève vidéo.



Brèves interviews
avec les intervenants

Recommandations de la KBOB relatives aux honoraires

Début décembre, la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) a publié, comme de coutume, ses annuelles recommandations relatives aux honoraires de mandataires. Les modifications par rapport à l'année précédente ont été présentées fin novembre à la délégation du groupe de base Planification de Constructionsuisse. Du point de vue de suisse.ing, trois remarques méritent d'être formulées à ce propos:

Langage inclusif

Les recommandations relatives aux honoraires sont, en allemand, désormais rédigées dans un langage inclusif, autrement dit qui intègre à la fois les formes masculines et féminines – ce à quoi il n'y a rien à objecter. La version française recourt quant à elle toujours à une formulation épïcène désignant à la fois le masculin et le féminin.

Adaptations au renchérissement

Comme chacun sait, la KBOB – s'appuyant sur une intervention de la Commission de la concurrence (COMCO) – ne publie plus depuis quelques années ses propres taux horaires maximaux pour les mandats directs (procédures de gré à gré). Certains membres de la KBOB, dont plusieurs cantons, continuent néanmoins de le faire. Il y a de cela un an déjà, suisse.ing demandait que dans ces cas, les taux soient régulièrement adaptés au renchérissement. La KBOB a accédé à cette demande puisqu'elle prescrit dorénavant un examen de la pertinence de tels ajustements: «Les services d'achats qui appliquent leurs propres taux horaires maximaux examinent régulièrement si une adaptation au renchérissement est indiquée.»

La pratique montrera si les cantons et les collectivités concernées procéderont à ces adaptations. Il s'agira pour les fournisseurs, le cas échéant, de rappeler cette disposition aux autorités adjudicatrices.

Frais accessoires

La tournure que prend le traitement des frais accessoires est, en revanche, peu réjouissante. Compte tenu de l'évolution du renchérissement, les associations de planificateurs avaient sollicité l'année dernière le relèvement des taux prévus jusqu'à présent (indemnités kilométriques, frais de repas et de nuitées). Si la KBOB avait alors fait preuve de compréhension à cet égard, elle a entre-temps soumis pour examen l'aperçu des coûts correspondant à la COMCO. Sans surprise, celle-ci est apparemment parvenue à la conclusion que, sous l'angle du droit des cartels, de telles indications de coûts étaient «problématiques». Une telle interprétation est difficilement concevable, sachant qu'on ignore dans quelle mesure les recommandations pour les frais accessoires auraient pu, au cours des dernières années, influencer d'une quelconque manière la concurrence sur le marché des prestations de planification. L'information totalement vague et non contraignante de la COMCO a toutefois suffi à ce que la KBOB renonce à publier les indications de coûts et se contente de publier une liste de postes qui, selon elle, doivent être imputés aux frais accessoires.

suisse.ing a émis des critiques à l'encontre de la manière de procéder de la KBOB (et de la COMCO) et exigé en conséquence que certaines collectivités publiques (p. ex. la Ville de Zurich ou les cantons de Saint-Gall et des Grisons) renoncent elles aussi à l'avenir à prescrire des taux pour les frais accessoires. S'il convient désormais de soumettre les taux pour les frais accessoires à la libre concurrence, alors – s'il vous plaît! – qu'il en soit de même partout.

«Les services d'achats qui appliquent leurs propres taux horaires maximaux examinent régulièrement si une adaptation au renchérissement est indiquée.»

Deux points concernant le fond sont à souligner:

1) La décision de la KBOB de ne pas inscrire à titre de frais accessoires «le temps de trajet durant lequel le mandataire ne travaille pas» est un double non-sens. D'une part déjà, il ne s'agit en l'occurrence pas de frais accessoires mais de temps de déplacement, dont il convient de savoir s'il doit être considéré ou non comme une prestation donnant droit à des honoraires. D'autre part, la réponse positive va de soi: aucun mandataire ne planifie des déplacements pour son propre plaisir, il le fait au nom du mandant. Et il est normal qu'il verse un salaire à ses collaborateurs qui effectuent lesdits déplacements.

Or pour quelle raison ces coûts – qui entrent dans le cadre du projet appelé des vœux du mandant – devraient-ils être assumés par le mandataire? Que le mandant ne veuille pas prendre en charge de tels coûts témoigne d'un manque d'estime à l'endroit de ses prestataires de services.

2) Dans sa liste des frais accessoires, la KBOB mentionne également «l'exploitation d'une plateforme de données BIM (CDE) répondant aux exigences spécifiques du mandant». Ce point est à saluer: il importe en effet que ces frais soient rémunérés séparément et non pas simplement inclus dans les honoraires. La situation peut toutefois devenir délicate s'ils doivent eux aussi être fixés – comme proposé – forfaitairement (au prorata du montant des honoraires). En effet, si au moment de l'appel d'offres, l'étendue de la prestation requise n'était pas encore clairement décrite et qu'il s'avère plus tard que des coûts plus élevés que prévus ne sont pas couverts par le forfait, le planificateur sera confronté à un vrai problème.

suisse.ing recommande dès lors à ses membres de convenir séparément des frais imputables aux plateformes de données BIM et autres systèmes similaires, et de les facturer en fonction du travail effectif. Et si les frais font l'objet d'un forfait, les exigences du mandant devront au préalable être clairement décrites.



Recommandations relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs

Mario Marti, docteur en droit, avocat, secrétaire général de suisse.ing

Moniteur des adjudications d'automne 2023: *un vent favorable souffle sur le changement de culture*

Depuis fin 2022, Constructionsuisse examine dans le cadre de son moniteur des adjudications du secteur suisse de la construction, à l'appui de données relatives aux acquisitions publiées sur la plateforme d'appels d'offres simap.ch, l'avancée dans les appels d'offres des pouvoirs publics du changement de culture amorcé par le biais de la révision totale des marchés publics – à savoir le renoncement à une concurrence axée sur le prix pour l'ancrage d'une concurrence basée sur la qualité et la durabilité. suisse.ing soutient ce monitoring et s'en fait régulièrement l'écho dans ses propres articles.

La troisième et plus récente édition du moniteur, publiée à l'automne 2023, montre qu'après un léger essoufflement en 2022, d'importants indicateurs du changement de culture lors d'adjudications publiques ont repris timidement quelques couleurs à compter de 2023. Au début de l'année, six nouveaux cantons parmi les douze ayant actuellement franchi le pas ont mis en vigueur les lois de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics (cf. figure 1). Entre le premier et le troisième trimestre 2023, quelque 9932 appels d'offres au total ont été publiés sur simap.ch, dont 32,8% concernaient le secteur de la construction, 5,8% celui de l'ingénierie et 2,1% celui de l'architecture.

Vent en poupe pour les critères de qualité et de durabilité

Depuis le premier trimestre 2023, la part des critères de qualité a, en moyenne mobile annuelle, légèrement augmenté de +0,6% pour atteindre 51,6%. Celle des critères de durabilité affiche un bond de +17,8% sur la même période et se situe désormais à 7,0%, avec une forte tendance à la hausse dans les marchés de prestations de planification (cf. figure 2). L'innovation, en tant que critère d'adjudication, a été demandée nettement plus souvent qu'il y a six mois (+63,5%). Or malgré ces percées, la progression de ces trois catégories de critères a en partie été sensiblement plus faible qu'au même trimestre de l'année précédente (T3 2022).

Évolution mitigée pour les critères de prix

Au cours des deux derniers trimestres, le nouveau critère d'adjudication visant la plausibilité de l'offre a augmenté de +25,1% pour atteindre 0,7%, en particulier dans les marchés d'ingénierie. Les marchés de construction de la Confédération sont ceux qui y ont recouru le plus depuis l'entrée en vigueur du droit révisé. En revanche, le critère de la fiabilité du prix est en net retrait de -67,8%, et plus fortement encore à l'échelon des marchés fédéraux. Seules trois publications sur simap.ch ont été recensées à cet égard au cours des six derniers mois.

Recours différencié aux divers types de procédures

Bien que dans une proportion moindre qu'au troisième trimestre de 2022, la procédure de dialogue suit, avec +22,6%, une tendance haussière. Si elle est le plus fréquemment utilisée dans les marchés de construction, c'est dans le secteur de l'architecture qu'elle suscite l'engouement récent le plus marqué. La part des marchés autorisant la présentation de variantes a, quant à elle, diminué de -8,4% depuis le premier trimestre 2023 et retombe à 18,4%, une baisse néanmoins légèrement moins marquée qu'au même trimestre de l'année précédente. Les procédures de concours (concours de projets, concours d'idées et concours de prestations globales) font montre d'une tendance baissière entre le premier et le troisième trimestre 2023. À l'inverse toutefois, les concours de projets et les concours d'idées ont eux gagné en importance en ce qui concerne les prestations de planification.

Le dernier moniteur des adjudications montre que, dans l'ensemble et même s'il reste une marge de progression, le changement de paradigme prend peu à peu son envol, notamment dans le secteur de l'ingénierie. Des différences subsistent surtout quant à la mise en œuvre au niveau cantonal, et plus encore au niveau communal. Le moniteur des adjudications vous livre tous les détails à ce propos.

Figure 1: Révision totale du droit des marchés publics (en vigueur au 30 septembre 2023)

Source: Moniteur des adjudications Q4 2023



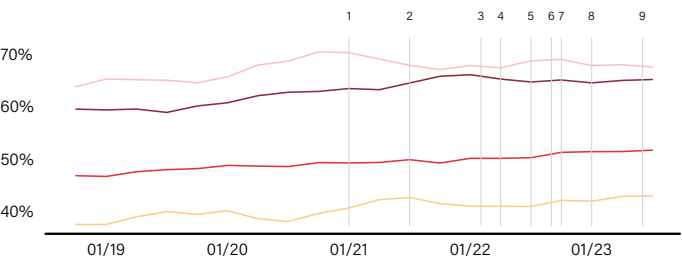
Figure 2: Évolution des indicateurs par secteur et date d'entrée en vigueur de la révision totale du droit des marchés publics (du T1 2019 au T3 2023)

Source: Moniteur des adjudications Q4 2023

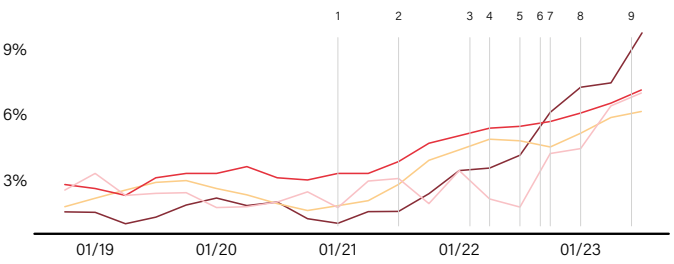
Entrée en vigueur de la révision totale du droit des marchés publics



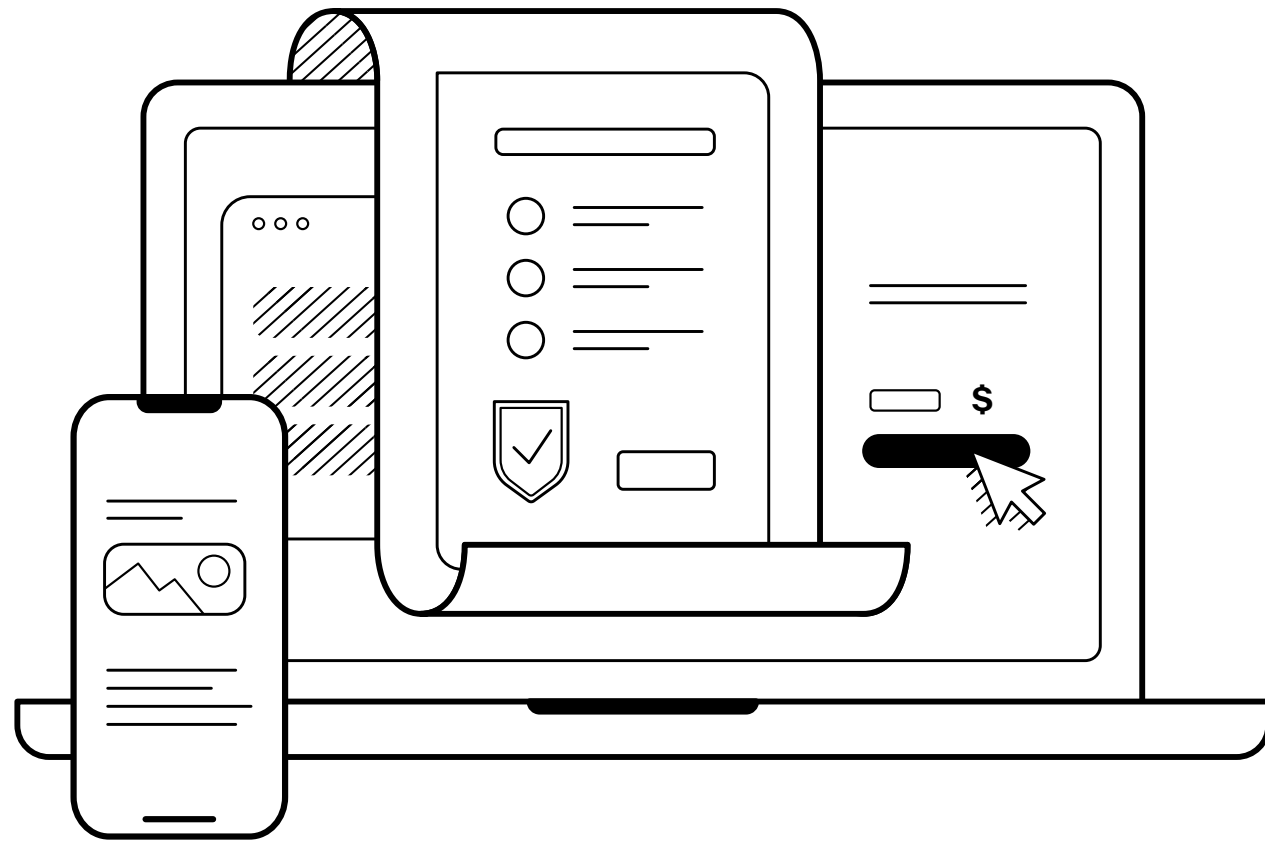
Qualité



Durabilité



Moniteur des adjudications



Licences logicielles: raisons à la hausse constante des coûts pour les bureaux d'ingénieurs

Depuis des années, les bureaux d'ingénieurs voient d'un mauvais œil l'augmentation continue des dépenses en matière de licences logicielles. Qu'ils soient grands ou petits, tous sont concernés. L'équipe Numérisation de suisse.ing a mené une enquête à ce propos auprès d'une sélection de membres de l'association et, dans ce cadre, obtenu quelques réponses sur les causes de ce renchérissement. Les informations glanées concernaient les distributeurs de logiciels et les logiciels eux-mêmes, le type de modèle de licence ainsi que les coûts et l'évolution de ceux-ci au fil des cinq dernières années.

Les désavantages des licences mono-utilisateur pour les bureaux d'ingénieurs

On observe dans le monde des logiciels à destination des bureaux d'ingénierie la nette tendance d'un passage de l'achat de licences multi-utilisateurs vers l'acquisition de licences mono-utilisateur mises à disposition dans le modèle de service. Aujourd'hui en effet, les éditeurs proposent en lieu et place de licences d'utilisateurs non nommés et librement disponibles au sein de l'entreprise, des licences d'utilisateurs nommés, lesquelles ne peuvent plus être utilisées sans autre au sein du groupe d'entreprises. Or pour les bureaux d'ingénieurs, cette nouvelle donne s'accompagne – malgré l'avantage des mises à jour logicielles offertes par le service – d'inconvénients financiers et organisationnels évidents: la nécessité non seulement d'acquérir un nombre accru de licences, mais également de consacrer un temps précieux à la coordination des attributions des différentes licences. Aussi, même à prix égal, le passage à des licences non transférables représente-t-il une détérioration d'un point de vue opérationnel.

Le changement de modèle, un tremplin pour l'augmentation des prix

Un changement de modèle, généralement motivé par la menace de voir disparaître le support des logiciels de l'ancien modèle, se fait toutefois rarement sans un ajustement du prix, négocié entre l'entreprise et le distributeur. Si les licences mono-utilisateur sont certes souvent proposées à un prix inférieur à celui des licences multi-utilisateurs, elles doivent néanmoins être achetées en plus grand nombre – avec pour corollaire une facture finale plus élevée qu'auparavant. L'enquête auprès des membres a ainsi révélé des bonds considérables de prix lors du changement de modèle, expliquant en partie la hausse des coûts pour les bureaux d'ingénierie dans ce domaine. D'aucuns n'ont pas caché une certaine irritation à se voir facturer des frais d'abonnement pour des produits logiciels pourtant déjà achetés.

Une tarification opaque

Autre constat: il arrive qu'un même éditeur de logiciels facture des prix différents pour une même licence – et ce, au cours d'une même année et pour des logiciels et fonctionnalités identiques. Prenons l'exemple des logiciels AutoCAD et Revit, de l'éditeur Autodesk: le sondage sur les prix montre des différences de plusieurs dizaines de pour cent, voire des écarts plus importants encore dans certains cas. Le moment de l'acquisition joue en outre un

rôle prépondérant. Ainsi, les bureaux d'ingénierie pour lesquels l'achat des licences remonte à plusieurs années en arrière sont moins touchés par le renchérissement. Un facteur supplémentaire sous-tendant la variance des prix est le nombre de licences acquises: plus ce nombre augmente, plus le prix par licence tend à baisser. À quoi s'ajoutent encore des différences de prix entre les divers distributeurs eux-mêmes. Il ressort des témoignages que la fixation des prix manque globalement de transparence et d'intelligibilité. En d'autres termes, tout est question de négociation.

Comparaison des distributeurs, négociation et répercussion des coûts

La fourchette des prix mise au jour par l'enquête invite à sonder attentivement le marché des logiciels et à comparer les fournisseurs. Il peut s'avérer payant de faire durer autant que possible d'anciens contrats, ou alors d'examiner d'un œil critique les prestations supplémentaires promises en cas de changement de modèle. Dans l'éventualité où une augmentation des coûts imputable à un tel changement ne pourrait être évitée, il convient, autant que faire se peut, de répercuter cette hausse sur les clients pour de justes motifs. Faute de quoi, il ne restera plus qu'à accepter des marges plus faibles, ce qui – dans un contexte de marché de la planification déjà tendu – constitue sans doute la pire option pour les bureaux d'ingénierie concernés.

D'autres mesures sous la loupe de suisse.ing

Les conclusions de l'enquête ont amené suisse.ing à examiner elle aussi de possibles mesures contre l'actuelle hausse de coûts de licences logicielles, notamment l'engagement de discussions avec des éditeurs et des distributeurs de logiciels, assorties de la recherche d'options alternatives pour les membres de l'association. Même si nos propres investigations et celles de la Fédération européenne des associations de conseil en ingénierie (EFCA) en matière de droit de la concurrence n'ont jusqu'à présent pas été concluantes, nul doute que la thématique – parmi d'autres augmentations de prix – restera à l'ordre du jour.

Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques, secrétariat suisse.ing

Le nouveau simap.ch arrive!

Si tout se déroule comme prévu, le nouveau système simap.ch des marchés publics entrera en service le 1^{er} juillet 2024, avec de nombreuses améliorations pour les fournisseurs comme pour les acheteurs.

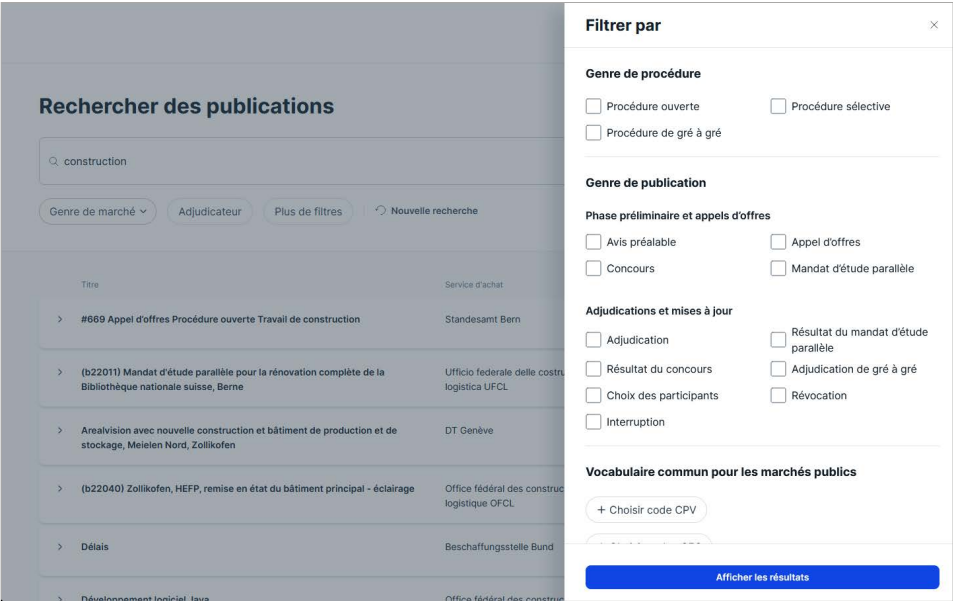
La première version du nouveau système a été livrée. Les tests exhaustifs menés actuellement montrent qu’il est de bonne qualité et pourra, selon toutes prévisions, entrer en service comme prévu le 1^{er} juillet. Par rapport à la plateforme encore en place, cette première version apporte déjà de nombreuses améliorations.

Le développement se poursuit et les fonctions du nouveau simap.ch seront progressivement étendues. Sur le forum de discussion, les utilisateurs sont invités à partager leurs réactions, souhaits et préférences. Cela permettra d’orienter les travaux en conséquence.

Aperçu des principales nouveautés:

Modifications et optimisations générales

- **Nouveaux comptes d’utilisateurs**
Les comptes d’utilisateurs seront établis sur une base personnelle et individuelle. Chaque organisation, entreprise ou personne qui souhaite utiliser le nouveau système simap.ch devra s’enregistrer sur la nouvelle plateforme. La première personne d’une organisation ou entreprise enregistrera en même temps celle-ci et recevra alors automatiquement le rôle d’administrateur, pouvant activer d’autres personnes de son organisation ou entreprise. Idéalement, il devrait donc s’agir de la personne qui assumera ensuite la fonction d’administrateur pour l’organisation ou l’entreprise.
- **Authentification à deux facteurs (A2F)**
Afin de garantir la sécurité des données, l’ouverture de session reposera sur une A2F via courriel.
- **Convivialité**
Le nouveau simap.ch se présentera dans un design moderne et allégé, offrant une meilleure vue d’ensemble et un maniement plus intuitif. Il comportera aussi des vidéos didactiques pour les étapes clés.



La fonction de recherche sur la nouvelle page d'accueil simap.ch est claire et bien structurée. Il est possible de filtrer selon les genres de marché, les adjudicateurs, les types de procédure, le vocabulaire commun, le moment de publication ou d'autres critères pertinents. En un clic de souris, la recherche peut être enregistrée comme abonnement.

- **Forum des questions et réponses (Q&R)**
Au besoin, il sera possible d’organiser plusieurs tours de questions. L’utilisation du forum Q&R a en outre été simplifiée pour les fournisseurs et les acheteurs.
- **Interface de programmation d’application API**
L’interface entièrement reprogrammée permettra non seulement de lire les publications, mais aussi d’accéder à toutes les fonctions de la plateforme disponibles via l’interface utilisateur. Elle est à disposition depuis décembre 2023.

D’autres nouveautés et optimisations suivront:

- soumission électronique des offres
- procédure sur invitation
- demande d’informations (request for information, RFI)

Nouveautés et optimisations pour les fournisseurs/soumissionnaires

- **Recherche simplifiée** (capture d’écran ci-dessus)
La recherche ciblée de publications et d’appels d’offres sera plus simple et plus précise.
- **Création d’abonnements**
Chaque utilisateur – tous rôles confondus – pourra créer plusieurs abonnements de recherche.
- **Gestion simplifiée des paramètres de notification**
La gestion des notifications dans les détails d’un projet d’acquisition pourra être adaptée plus simplement aux besoins individuels.

D’autres nouveautés et optimisations suivront:

- dépôt de documents dans le profil (preuves, présentations d’entreprise, etc.)
- communautés de soumissionnaires

«Le développement se poursuit et les fonctions du nouveau simap.ch seront progressivement étendues.»

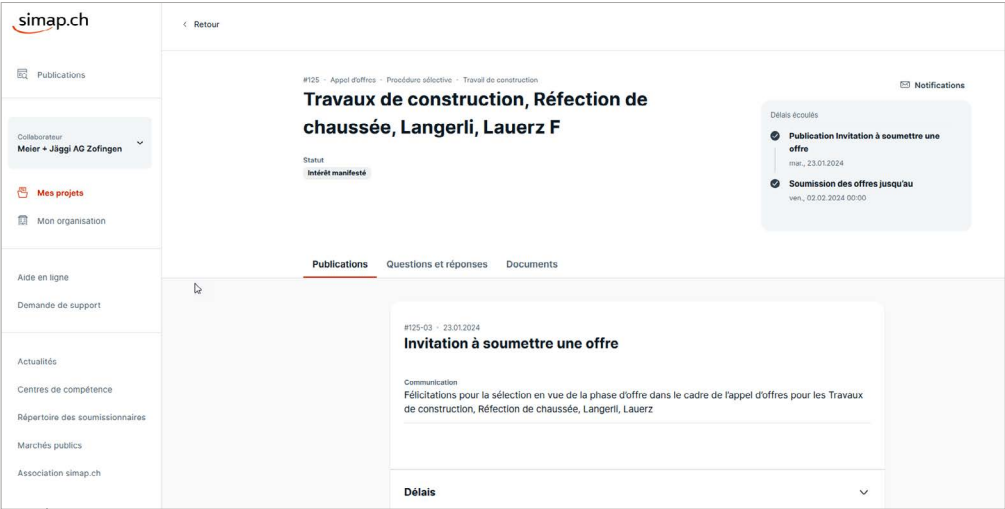
Nouveautés et optimisations pour les acheteurs/adjudicateurs

- **Structure arborescente pour les services d’achat**
Il sera plus simple d’enregistrer les profils des services d’achat, l’arborescence reflétant clairement la structure organisationnelle des unités.
- **Saisie d’appels d’offres en équipe, sur plusieurs jours**
Les collaborateurs internes – et au besoin externes – pourront, à partir de leurs comptes personnels, travailler sur un même projet d’appel d’offres et le compléter au fur et à mesure.
- **Aperçu des appels d’offres et des délais**
(captures d’écran page 23)
Le nouveau gestionnaire de projets permettra à chacune et chacun d’identifier en un coup d’œil ses propres appels d’offres et délais, ou ceux de son équipe.
- **Saisie simplifiée de plusieurs lots**
La saisie des lots sera plus simple et, au besoin, leur ordre pourra être adapté par un clic de souris.
- **Traduction simplifiée**
La traduction des différents documents se présentera de manière plus claire et plus pratique.
- **Procédure sélective intégrale**
Il sera possible de mener l’intégralité d’une procédure sélective avec le système ainsi que, après la 1^{re} étape de «Sélection des participants», d’informer ceux-ci via simap.ch et de les inviter à soumettre une offre.

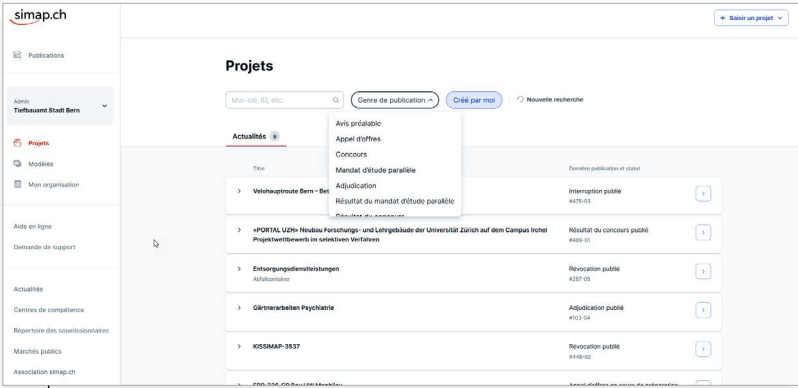
- **Coopération simplifiée entre centres de compétence et services d’achat**
Les centres de compétence pourront mettre à disposition des modèles, par exemple d’indications des voies de recours, ou assumer au besoin temporairement le rôle d’un service d’achat pour le secondier efficacement lors de problèmes.
- **Transmission de publications à TED**
Les services d’achat pourront décider directement de transmettre un appel d’offres à la plateforme européenne des marchés publics (Tenders Electronic Daily, TED) via eForms.

D’autres nouveautés et optimisations suivront:

- exportation de statistiques
- saisie en collaboration (collaboration à approuver pour chaque projet)
- reproduction de publications
- exportation de publications au format PDF
- création de modèles de publication



Aperçu d’un projet d’acquisition au stade de l’offre en procédure sélective pour les soumissionnaires, avec les principaux délais (en haut à droite: échus avec ✓) et trois onglets (en bas) pour un accès rapide aux publications concernées (avis préalable, adjudication, rectifications, interruption, etc.), au forum des questions et réponses ainsi qu’aux documents de l’appel d’offres.



Le tableau de bord clair aide les services d’achat à garder la vue d’ensemble. Sous «Projets» dans le menu à gauche, ils peuvent basculer entre les projets pour les gérer. Dans la partie supérieure, ils peuvent lancer des recherches ciblées avec des termes ou mots-clés et, dans les menus juste à droite, faire filtrer les résultats en fonction du type de publication ou de projets initialement créés par eux-mêmes.

«Coopération simplifiée entre centres de compétence et services d’achat»

IMPORTANT: PAS DE MIGRATION DES DONNÉES

Les publications se trouvant sur l'actuelle plateforme ne seront pas reprises sur la nouvelle plateforme. Cela a permis de redéfinir entièrement la logique et la structure des données.

Les projets lancés sur la plateforme existante y seront aussi bouclés. L'actuelle plateforme restera accessible jusqu'à fin 2024.

À partir du 1^{er} juillet 2024, chaque nouveau projet d'acquisition devra être mené sur la nouvelle plateforme.



Table ronde sur le nouveau droit des marchés publics avec, de gauche à droite, Cristina Schaffner, Mario Marti, Lorenz Held et Guido Biaggio

suisse.ing au salon

Swissbau 2024

Mise en œuvre du nouveau droit des marchés publics: état des lieux

Depuis fin 2022, Constructionsuisse examine dans le cadre de son moniteur des adjudications du secteur suisse de la construction l'avancée, dans les appels d'offres des pouvoirs publics, du changement de culture amorcé par le biais de la révision totale des marchés publics – à savoir le renoncement à une concurrence axée sur le prix pour l'ancrage d'une concurrence basée sur la qualité et la durabilité. La table ronde réunissait Mario Marti, secrétaire général de suisse.ing, Cristina Schaffner, directrice de Construction-suisse, Guido Biaggio, vice-directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU), Lorenz Held, architecte cantonal, et Laurindo Lietha, expert SIA en passation des marchés.



Vidéo



Vidéo

Du 16 au 19 janvier 2024, les halles du grand salon bâlois ont accueilli tous les acteurs du secteur suisse de la construction et de l'immobilier. Les 615 exposants ont présenté leurs nouveaux produits et leurs dernières technologies sur une surface d'exposition de quelque 85 000 m². suisse.ing était également au rendez-vous avec quatre rencontres, sous forme de tables rondes et de conférences-débats.

La pratique des achats sous la loupe

La conférence-débat, animée par Livia Brahier, responsable de la communication auprès du secrétariat suisse.ing, visait à approfondir par les chiffres la précédente table ronde. Des experts ont ainsi exprimé leur vision sur la mesure du changement de paradigme dans les marchés publics et la mise en œuvre du droit révisé. Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral, a ouvert la conférence en évoquant l'importance du «big data», autrement dit les mégadonnées, dans le domaine des marchés publics. Laurens Abu-Talib, directeur et propriétaire de politaris gmbh, a à son tour pris la parole pour présenter, à l'appui de données, les résultats du monitoring des adjudications du secteur suisse de la construction. Jennifer De Capitani, experte en achats, a quant à elle montré le potentiel d'IntelliProcure, une plateforme d'analyse et de données à l'attention des entreprises et des autorités dans l'environnement des marchés publics. Enfin, Philipp Odermatt, président de l'observatoire des concours et appels d'offres de Suisse alémanique (BWA) Zurich, a mis en lumière les évaluations qualitatives de cet outil.

Recherche de personnel qualifié: comment attirer la jeune génération

La conférence-débat, placée sous la conduite de Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques auprès du secrétariat suisse.ing, s'est attaquée à la problématique de la pénurie de personnel qualifié. Matthias Notter et Simon Brun, jeunes ingénieurs civils, ont partagé les conclusions de leur étude sur les attentes et la fidélisation de la génération Y. Ann-Christine Lindner, de Campaigning & Digital Marketing, a ensuite suggéré des pistes pour aller à la rencontre de la «clientèle» hyperconnectée que sont les jeunes Suisses, de la génération Z et de ses besoins. Andrea Burkhalter, conseillère d'entreprise, a elle expliqué comment les entreprises pouvaient se rendre professionnellement plus attrayantes pour les femmes spécifiquement.



Vidéo

«Le secteur de la construction est toujours plus concerné par la demande d'un aménagement durable de nos espaces de vie.»

Planification et construction dans le cadre d'alliances de projets

Le secteur de la construction est toujours plus concerné par la demande d'un aménagement durable de nos espaces de vie. Relever ces défis implique de recourir, outre aux processus éprouvés, à un nouveau modèle de collaboration partenariale conférant davantage de poids au succès commun. Autour de cette table ronde étaient réunis Mario Marti, secrétaire général de suisse.ing, Heinz Ehrbar, président de la commission SIA 118, Valentina Kumpusch, vice-directrice de l'Office fédéral des routes (OFROU), Gian-Luca Lardi, président de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et Laurindo Lietha, responsable Passation des marchés auprès de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).



Vidéo

Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques, secrétariat suisse.ing
Photos: mäd secrétariat suisse.ing

Stands d'exposition au salon Swissbau 2024



Documents de prise de position récemment publiés par suisse.ing

suisse.ing publie sur des sujets spécifiques des documents de prise de position qui, d'une part, visent à exposer le positionnement de l'association et, d'autre part, servent de ligne directrice à son activité politique. Des équipes composées d'experts d'entreprises membres se chargent d'élaborer ces documents, lesquels sont ensuite soumis au comité pour adoption. Les équipes Mobilité & Infrastructure et Énergie & Environnement ont chacune rédigé un document de prise de position, mis en ligne sur notre site en janvier 2024 sous la rubrique «Politique». Vous y trouverez également d'autres publications, telles des prises de position sur des consultations ou encore des fact-sheets.

La mobilité du futur

Aux yeux de l'association suisse.ing, la mobilité est un besoin fondamental pour la société et la pierre angulaire d'une économie prospère. L'entretien constant, l'extension ponctuelle et le développement intelligent des infrastructures de transport sont un impératif pour garantir un avenir viable et de qualité. Or il manque aujourd'hui à la Suisse un concept de mobilité global, qui transcende la notion de moyen de transport. Pour des raisons historiques, chaque mode de transport est financé, planifié et construit séparément, ce qui fait obstacle à la vision d'une mobilité connectée.

La mobilité future et les infrastructures offrent des perspectives prometteuses en termes de locomotion durable, connectée et efficiente. La mise en réseau des différents moyens de transport, l'utilisation d'applications multi-modales et la création d'infrastructures intelligentes permettront de relever les défis de la mobilité du futur tout en préservant notre environnement.

Il s'agit là de la vision d'un avenir dans lequel s'inscrit une mobilité à la fois performante, confortable et écologique.



Prise de position
La mobilité du futur

Économie circulaire

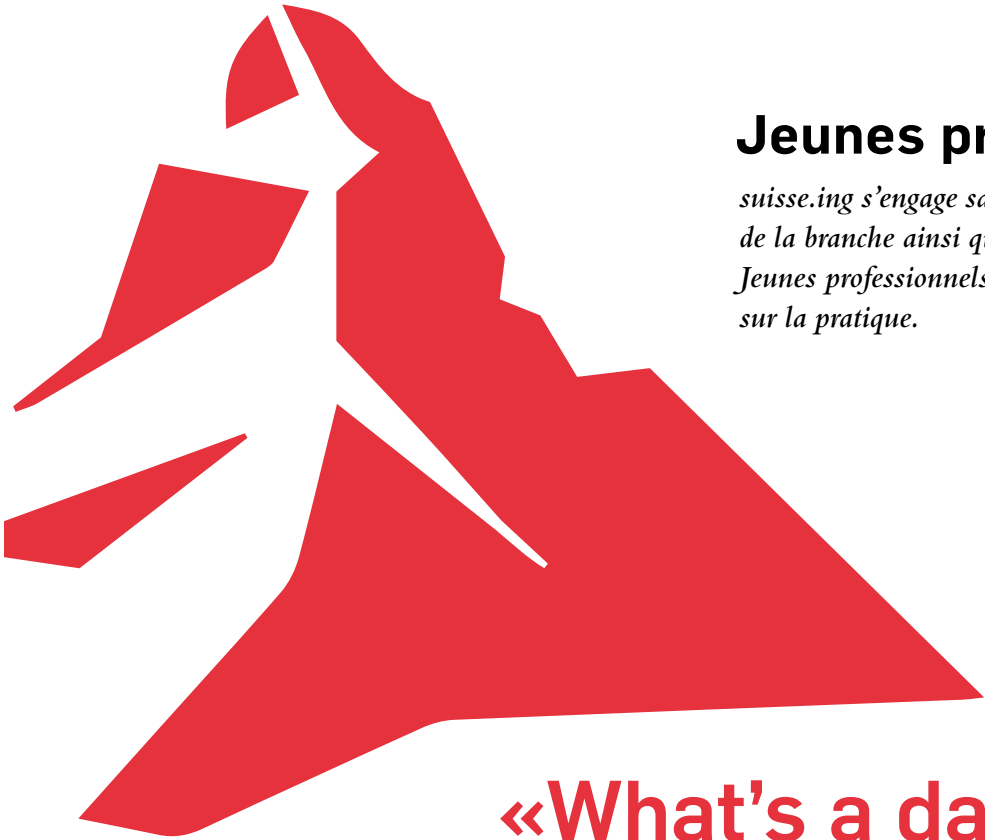
Afin que le secteur de la construction puisse répondre aux exigences de la circularité, la Suisse a besoin de mesures et de conditions-cadres concrètes. L'économie circulaire incarne un changement de paradigme quant à la manière d'appréhender l'utilisation et la valorisation des ressources. Elle ne répond pas uniquement à la nécessité écologique d'une réduction de l'énergie grise et des émissions grises issues de la construction d'ouvrages inscrite dans l'atteinte des objectifs climatiques, elle constitue aussi une opportunité économique.

Il importe à cet égard de définir une terminologie, de délimiter des approches et de prévenir un mélange des thèmes dans la pratique. L'économie circulaire consiste non pas à incinérer ou à mettre en décharge des matériaux au terme du premier cycle d'utilisation, mais au contraire à les orienter vers d'autres cycles d'utilisation; elle se veut une approche plus globale du traitement des matériaux.



Prise de position
Économie circulaire

Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques, secrétariat suisse.ing



Jeunes professionnels

suisse.ing s'engage sans relâche en faveur de la visibilité de la branche ainsi que du développement de ses Jeunes professionnels moyennant des rencontres axées sur la pratique.

«What's a day like in an engineer's life?»

#youngprofessionals
#daily4future



What's a day like in an engineer's life?

La campagne #daily4future entend promouvoir la visibilité de la branche. Or donner un aperçu du travail quotidien des ingénieurs s'avère une démarche extrêmement précieuse pour faire connaître la profession et y sensibiliser le grand public. Le projet «What's a day like in an engineer's life?», lancé à cette fin à l'automne 2023, sera poursuivi à l'avenir. Le concept est le suivant: de Jeunes professionnels immortalisent leur quotidien professionnel par des vidéos et des photos, un matériel qui est ensuite transformé en vidéo par les soins du secrétariat et mis en ligne sur les réseaux sociaux. Jusqu'ici, cinq Young Professionals se sont déjà prêtés au jeu. Vous trouverez leurs vidéos sur LinkedIn et Instagram.

Apportez vous aussi votre contribution en devenant partie prenante au projet! Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à: sophie.vaucher@suisse-ing.ch



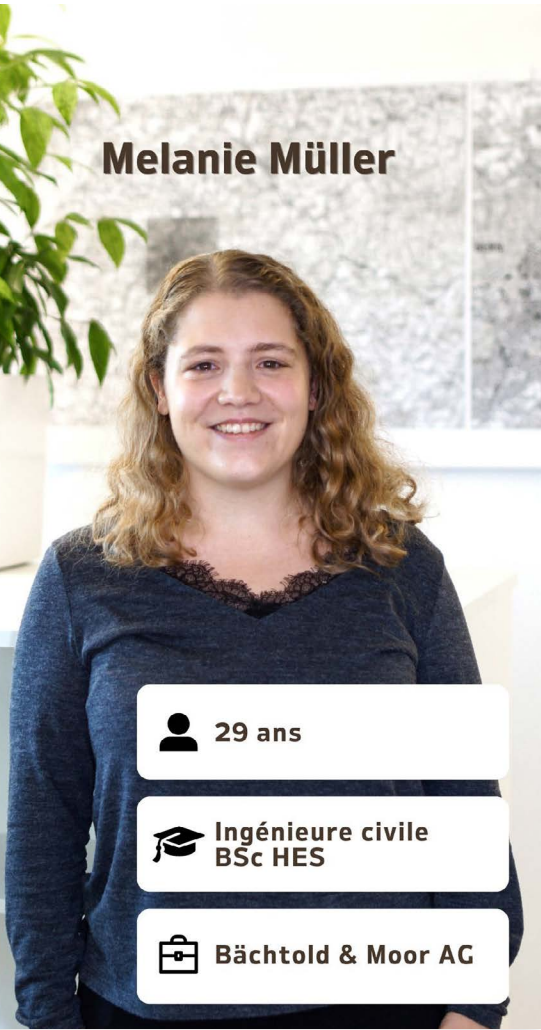
#daily4future

Atelier de savoir-paraitre

Le 27 février 2024 s’est tenu à Lucerne à l’attention des Jeunes professionnels un second atelier de savoir-paraitre animé par Marjon Kammermann, de youniq Training & Coaching. La première édition en septembre 2023 ayant été jugée extrêmement profitable, suisse.ing avait en effet décidé de proposer une nouvelle fois ce cours gratuitement aux Young Professionals des entreprises membres. L’édition de cette année a elle aussi rencontré un écho très positif: il a dévoilé les aspects essentiels pour dégager une impression de prestance et de professionnalisme, et montré aux participants qu’il était également possible de retirer du plaisir de l’exercice de présentation.

Les participants ont par ailleurs fait part de leur souhait de voir organiser un cours dispensant des techniques de négociation, notamment en vue des séances avec les architectes et les maîtres d’ouvrage ainsi qu’à des fins de conduite de séances en général. L’encouragement de la jeune génération de professionnels étant essentielle aux yeux de suisse.ing, celle-ci a pris bonne note de cette demande et prendra en considération la planification d’autres séminaires.

Vous trouverez en page 22 du numéro 03/2023 de *suisse.ing news* un article détaillé sur l’atelier de savoir-paraitre de septembre dernier.



Melanie Müller

29 ans

Ingénieure civile
BSc HES

Bächtold & Moor AG





Alain Escher

33 ans

Technicien du
bâtiment HES

eicher+pauli AG



Ramon Kaufmann

25 ans

Technicien du bois
BSc

PIRMIN JUNG

«Donner un aperçu du travail quotidien des ingénieurs s’avère une démarche extrêmement précieuse pour faire connaître la profession et y sensibiliser le grand public.»





Christoph Truninger

34 ans

Ingénieur civil ZFH
et dessinateur CFC

Pini Groupe

Les ingénieures et ingénieurs ont une responsabilité en matière de formation

À l'occasion de l'Engineers' Day le 4 mars 2024, des ingénieures et ingénieurs se sont rendus dans les écoles suisses aux fins d'offrir aux jeunes écolières et écoliers un aperçu de notre branche, avec ce message: les ingénieures et ingénieurs façonnent nos espaces de vie et sont déterminants pour notre avenir.



Le livre de Doris Zraggen «Ingénierie – Planification – Technique: une vue d'ensemble», un incontournable lors des visites dans les écoles

Melanie Müller, ingénieure civile, devant une classe de l'école secondaire du quartier de Kirchenfeld à Berne

En chaque enfant sommeille une ingénieure ou un ingénieur

Avant même de reproduire des jeux de rôle et des expériences quotidiennes largement répandus et ancrés dans nos sociétés, les enfants aiment à jouer avec des blocs et, dans le bac à sable, à construire des ponts, à creuser des canaux, à échafauder des châteaux ou à aménager des paysages. Qui sait s'ils ne pourront pas transformer plus tard cette créativité et cette imagination débordante en force d'innovation en devenant des ingénieures et des ingénieurs visionnaires? Or entre le stade de l'enfance et la phase du choix professionnel, cet enthousiasme pour la construction et la création est hélas souvent relégué au second plan.

La diversité comme atout

Le secteur de l'ingénierie est extrêmement diversifié, à l'image des nouvelles générations elles-mêmes. Sachant que les jeunes seront les concepteurs et les planificateurs de demain, il est par conséquent essentiel de les mettre en contact, à différents âges et stades de leur vie, avec les multiples domaines d'activité de notre branche. Dans dix, vingt ans, ils influenceront durablement notre Suisse – nos infrastructures, notre prospérité économique et notre bien-être sociétal. Un changement des mentalités doit s'opérer au sein de la collectivité, laquelle doit comprendre que nos infrastructures ne sont pas un acquis allant de soi et que l'ingénierie est un secteur d'importance systémique, porteur de sens et moderne.



Les ingénieures et ingénieurs dans le rôle d'ambassadeurs

Soucieux de promouvoir la visibilité et la perception vivante de notre branche, des ingénieures et ingénieurs ont pris au sérieux leur rôle d'ambassadeurs. Rien que le 4 mars dernier, ils ont touché près d'un millier d'enfants en se rendant directement dans les écoles pour parler de leur fascinant travail – une action menée conjointement avec Engineers Shape our Future IngCH, l'Association suisse des femmes ingénieures (ASFI) et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Outre la présentation d'instruments de travail et la réalisation d'expériences, ils ont également fait découvrir leur métier par l'image, notamment grâce au livre de Doris Zraggen *Ingénierie – Planification – Technique: une vue d'ensemble* mis gracieusement à disposition. L'ouvrage présente en toute simplicité les différentes carrières d'ingénieur, avec force illustrations. Les écolières et écoliers ont ainsi pu prendre conscience, au travers d'exemples simples tirés de la vie quotidienne, de l'omniprésence des ingénieurs à tous les échelons. Ils ont entrevu non seulement ce que les ingénieurs font, mais aussi comment (seuls ou en équipe), où (au bureau, à domicile ou sur le chantier) et avec quels outils et quelles technologies ils le font.

L'action se poursuit au-delà de l'Engineers' Day, et d'autres interventions dans les écoles suivront. Souhaitez-vous vous aussi y participer?



Informations sur l'action



Conférence de presse «Les ingénieures et ingénieurs ont une responsabilité en matière de formation»

Conférence de presse sur les responsabilités partagées en matière de formation

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'ingénierie pour le développement durable de l'UNESCO, fixée elle aussi le 4 mars, les quatre associations suisse.ing, IngCH, ASFI et SIA ont organisé une conférence de presse autour de la question des responsabilités en matière de formation ingénieriale. D'une part ont été soulignés l'impact de cette journée spéciale, bien sûr, et les efforts déployés par l'économie privée pour recruter du personnel qualifié. Amélie Rieder, cheffe adjointe du domaine Ouvrages d'art auprès de Emch+Berger AG Bern, a expliqué à titre personnel sa décision d'embrasser la carrière d'ingénieure et fait part de ses expériences dans la branche en tant que jeune femme. Elle a montré à la fois la multiplicité et l'unicité qui caractérisent chaque projet, parlé de sa fascination pour la technologie et évoqué également l'implication relationnelle qu'exige un tel métier. D'autre part ont été clairement exposées les graves répercussions, pour les infrastructures et l'économie suisses, des coupes budgétaires fédérales dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Une chose est sûre: il revient à la Confédération, aux milieux économiques et aux institutions de formation de travailler main dans la main pour attirer davantage de spécialistes dans notre secteur et assurer la relève. La survie de notre infrastructure en dépend.



Revue de presse



Communiqué de presse

Livia Brahier, responsable de la communication, secrétariat suisse.ing
Photos: mäd secrétariat suisse.ing



FIDIC Global Infrastructure Conference 2024

Le congrès de la FIDIC s'invite cette année encore à Genève

Événement phare de l'organisation, le congrès sur l'infrastructure de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) réunit le gotha mondial du secteur de l'ingénierie, de la construction et de l'infrastructure aux fins de débattre des thématiques essentielles en la matière.



Programme et inscription

La prochaine FIDIC Global Infrastructure Conference se tiendra **du 8 au 10 septembre 2024, à l'hôtel President Wilson à Genève**. Les inscriptions sont ouvertes et le programme est d'ores et déjà affiché en ligne. suisse.ing se réjouit du privilège d'accueillir une nouvelle fois la manifestation en Suisse.